

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 6
Pouvoir : 1

DELIBERATION N°23 -2018

Séance du Jeudi 24 mai 2018



L'an deux mille dix-huit et le jeudi 24 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M.COSTORIER Rémi, M. Jean-Pierre NOMIUS, M. MEYSSONNIER Gérard, M.ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, M.POUILLARD Pierre.

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Roger MARTIN

Pouvoir : Roger MARTIN donne pouvoir à Rémi COSTORIER

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

Objet : Transfert de bail ALBERTI

Le Maire signale à l'assemblée que Monsieur Bernard ALBERTI possédant des baux avec la commune, souhaite prendre sa retraite et qu'il souhaite transférer ses baux à son épouse et à sa fille.

La famille ALBERTI indique la création d'une Société Civique d'Exploitation Agricole « La Romeyère » le 30.03.2018 dont Claire ALBERTI (fille de Bernard ALBERTI) est la gérante et Juliette ALBERTI (conjoint de Bernard ALBERTI) est la co-gérante.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acter cette mutation et indique qu'un avenant au bail sera fait pour les terres louées à la commune avec la nouvelle dénomination du bailleur.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la nouvelle proposition de son Maire
- **Donne** pouvoir au Maire de signer l'avenant au bail

Le Maire
Rémi COSTORIER

